

N° 3 - Sommaire

Ecole, enfance, jeunesse



Environnement



Sécurité



Les **inscriptions à l'école** pour l'année scolaire 2021-2022 (pour les enfants non scolarisés à Férin actuellement) se dérouleront du **1^{er} mars au 9 avril 2021**.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site web de la mairie (www.ferin.fr) ou directement à l'accueil.

Le dossier complet sera à déposer en mairie après avoir pris rendez-vous avec Vanessa (du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h).

Toutes les informations pratiques sont disponibles dans le dossier d'inscription.



TU AS ENTRE 16 ET 25 ANS...
**LASSE PAS TRAINER
TON FUTUR**



rendez-vous sur
laissepastrainerntonfutur.fr
**LA MISSION LOCALE DU DOUZAIS
T'ACCOMPAGNE**
www.missionlocaledouzaiss.com



Romain Boldo, référent jeunesse, propose **un questionnaire pour les jeunes de 8 à 17 ans**, afin de connaître leurs besoins et attentes en matière de **loisirs**.

Ce questionnaire est disponible sur la page Facebook de la mairie et sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

Soyez nombreux à y répondre !



Déjections canines

Laissons le village propre, ramassons les crottes !

Pour rappel, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, et selon l'article R632-1 du Code Pénal, l'infraction est passible d'une contravention.

Si malgré votre vigilance, votre chien utilise le trottoir pour ses besoins, il est de votre responsabilité de **ramasser en emportant avec vous des sacs en plastique** disponibles dans le commerce. Les nombreuses poubelles réparties dans le village vous permettent de vous en débarrasser facilement une fois utilisés.



La mairie peut distribuer des sachets de ramassage à titre incitatif, mais elle ne peut pas fournir tous les propriétaires de chiens de façon systématique. Pour comprendre, il suffit d'un petit calcul mathématique. Selon les statistiques, 25% des foyers français possèdent au moins un chien. Férin étant actuellement composé de 630 foyers, on peut estimer qu'il y a dans notre village 160 toutous. Compte tenu qu'un chien fait deux à quatre crottes par jour, la commune devrait fournir environ 500 sachets par jour, soit 15 000 sachets par mois, soit **180 000 sachets par an** !

La vidéo-protection arrive !



Les techniciens s'affairent à l'installation du dispositif de vidéo-protection qui devrait être opérationnel d'ici **fin mars 2021**.

Il s'agit d'un ensemble d'une vingtaine de caméras qui scruteront très bientôt les entrées et sorties de Férin, ou encore certaines zones sensibles ou accidentogènes.

Les images seront captées 24 heures sur 24 et leurs enregistrements conservés pendant 15 jours pour les besoins d'éventuelles enquêtes de police ou de gendarmerie. Elles pourront être visionnées uniquement par des personnes habilitées. Les façades de bâtiments privés ou les entrées d'habitations ne seront pas filmées.

Inscrit à hauteur de 56 000 € HT au budget de la commune et ayant bénéficié d'une subvention de 28 000 € du département, le réseau revêtira un aspect dissuasif qui, nous l'espérons, permettra une **diminution du nombre de délits et d'incivilités** malheureusement de plus en plus présents dans notre commune.



Michel Pederencino rappelle que l'installation d'un système de vidéo-protection était une promesse de campagne. Il rappelle aussi que ce type d'installation est encadré par la loi (déclaration, enregistrement des données). Son utilisation doit se concilier avec l'impératif du respect des libertés publiques et individuelles. Tout sera mis en œuvre dans ce sens !